

Séminaire Chaire ACPR : les coûts réglementaires du reporting grands risques

Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a reçu, le 22 mai 2024, Mélina Papoutsi (BCE), qui a présenté ses travaux sur les effets inattendus de la réglementation sur les grands risques auxquels sont exposées les banques de la zone euro.

Depuis 2014, les banques de la zone euro doivent informer les autorités de surveillance de toute exposition sur un client individuel ou sur un groupe de contreparties interconnectées dont le montant dépasse 10 % de leurs fonds propres. À l'aide d'une base de données granulaires combinant les portefeuilles de prêts et de titres des banques, les auteurs évaluent si les banques répercutent le coût de la mise en conformité avec le cadre relatif aux « grands risques » sur les emprunteurs situés au-dessus du seuil. Ils montrent qu'après la diminution du seuil de déclaration en juin 2019 (le dénominateur du ratio d'exposition est constitué depuis cette date par les fonds propres durs (« Tier 1 ») et non plus par les fonds propres totaux), les petites banques ont réagi en transférant davantage d'expositions juste en-dessous du seuil. En outre, les banques ont facturé une prime de taux d'intérêt non négligeable de 76 points de base pour les « grands risques », par rapport aux entreprises situées juste en-dessous du seuil. Cette prime est plus prononcée pour les petites banques et les emprunteurs ayant moins de relations bancaires et donc moins de financements alternatifs. En conséquence, lorsque les entreprises s'approchent du seuil, elles sont plus susceptibles d'emprunter auprès d'autres banques. Malgré la pénalité associée « aux grands risques », les auteurs ne trouvent aucune évidence statistique de regroupement en-dessous du seuil, ce qui suggère qu'il existe des frictions substantielles qui empêchent les entreprises de se tourner vers des banques mieux capitalisées afin de réduire les charges d'intérêt.

Les questions et commentaires de l'auditoire ont porté sur les thèmes suivants :

- i. L'importance relative des grandes expositions dans le portefeuille de crédit des banques;
- ii. L'hétérogénéité de la réglementation « grands risques » en zone euro;
- iii. Le rôle du profil de risque des entreprises et le montant de capital réglementaire observé avant la réforme de juin 2019 dans les résultats obtenus.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu, en principe, tous les premiers mercredis de chaque mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. Le prochain séminaire aura lieu le mercredi 5 juin en présentiel et en visioconférence.